

longue portée, les locaux du Conservatoire situés dans la ligne de tir se sont trouvés trop peu sûrs pour y réunir les élèves, les professeurs ont continué leur enseignement chacun à son domicile personnel, jusqu'au moment, où grâce à l'obligeance des Éditeurs de Musique, M. A. Dupont-Metzner et M^e Lacombe, il nous a été possible d'organiser les cours dans les locaux que ces maisons ont bien voulu mettre gracieusement à notre disposition.

Je dois ajouter que malgré les difficultés créées par la mobilisation de treize de nos professeurs sur dix-sept, l'enseignement a pu être organisé d'une façon à peu près satisfaisante, grâce à la bonne volonté et au dévouement de tous et à la mesure qui a rappelé en service plusieurs de nos professeurs retraités résidant encore à Nancy.

Veuillez recevoir, etc...

Le Directeur,
J. GUY ROPARTZ.
(à suivre)

Qu'en pensez-vous ?

Si.....

On parlait un peu de la *Gaîté Lyrique* ?

A la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 1915, M. Rebeillard s'exprimait en ces termes : « Messieurs, votre 4^e Commission (1) a été saisie de deux pétitions, dont l'une émane de M. le Commandant Fournier, lui signalant la façon déplorable dont est exploité, depuis plus d'un an, le théâtre de la Gaîté.

Les appréciations très sévères contenues dans ces pétitions qui malheureusement correspondent tout à fait à la réalité, ont amené votre 4^e Commission, déjà émue d'un état de choses déplorable, à vous proposer de renvoyer le dossier de cette affaire à l'Administration, avec avis très favorable.

Nous vous prions d'appeler tout spécialement l'attention de M. le Préfet de la Seine sur la nécessité qu'il y a de prendre au plus tôt, toutes mesures, conservatoires ou autres, de nature à faire cesser une situation qui n'a que trop duré.

Il est indispensable, d'ailleurs, que le public sache bien que le Conseil Municipal est absolument étranger à l'exploitation actuelle, en ce qui concerne

(1) Commission des Beaux-Arts.

la composition du programme, auquel ne peut convenir l'épithète d'artistique et que votre rapporteur se refuse à qualifier. »

Ces paroles furent dites à la tribune du Conseil Municipal il y a quatre mois, le renvoi à l'Administration avec avis très favorable fut immédiatement prononcé, et.... on joue toujours du vaudeville à la Gaîté Lyrique.

Qu'en pensez-vous ???

RAPPORTS

Ligue Nationale pour la Défense de la Musique Française.

Vendredi 10 mars, à la Salle Pleyel, prêtée aimablement par M. Gustave Lyon, directeur de la maison Pleyel, Lyon et C^{ie}, a eu lieu l'Assemblée constitutive de cette ligue à laquelle assistaient MM. L. C. Bataille, Benoist, Bourgeois, M. et M^{me} Brod, MM. Ernest Brodier, Francis Casadesus, Derouville, Diodet, Maurice Lapeyre, F. Le Borne, Maître Meignen, représentant la Chambre Syndicale de la Cinématographie française, Paradis, Gabriel Parès, Pascal et Sempé, représentant la Chambre Syndicale des Artistes Musiciens de Paris, R. F. Prévost, représentant la Fédération des Artistes Musiciens de France, Potel, J. Poucigh, Soyer, Ch. Tenroc le fondateur de la Ligue, Valentin, Vandœuvre et M. Villefranck, représentant l'Association des Directeurs de Théâtres de Province, etc.

M. Henri Rabaud, chef d'orchestre de l'Opéra, assistait également à la réunion au nom de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques, mais à titre officieux, la convocation étant arrivée trop tard pour être soumise au Comité. Un certain nombre de personnalités se sont excusées, parmi les quelles, MM^{rs} Gaston Carraud, Charles Lecocq, Léon Moreau, etc.

M. Charles Tenroc exposa le but de la Ligue et mit aux voix l'opportunité de sa constitution. A l'unanimité, sauf une abstention, le principe de l'opportunité fut admis. Seul, M. Henri Rabaud émit une opinion contraire, mais comme il n'assistait à la réunion qu'à titre officieux, il ne fut pas tenu compte de son suffrage.

A l'unanimité le titre suivant fut définitivement accepté :

« LIGUE NATIONALE POUR LA DÉFENSE DE LA MUSIQUE FRANÇAISE »

« Sa prédominance en France »

« Sa propagation à l'Étranger. »

Après une assez longue discussion au sujet des statuts, les neuf articles suivants furent adoptés :

STATUTS

I. — Il est formé une Ligue s'étendant à toute la France, aux Colonies et pays de de protectorat, constituée conformément à la loi du 1er juillet 1901, entre toutes personnes, tous syndicats et associations artistiques qui adhéreront aux présents statuts. Cette ligue porte le titre de LIGUE NATIONALE POUR LA DÉFENSE DE LA MUSIQUE FRANÇAISE, sa prédominance en France, sa propagation à l'Étranger.

II. — Elle s'interdit toute discussion politique et religieuse ainsi que toute opération commerciale.

III. — La Ligue a pour objet essentiel toutes les questions intéressant l'existence, le développement et l'avenir de la Musique Française en France et à l'Étranger.

IV. — Elle a pour but la sauvegarde de notre patrimoine artistique national, classique et moderne, sans distinction d'écoles ou de genres, le développement de son extension au moyen de l'Édition française et de l'Exécution publique.

V. — Sont membres de la Ligue, toute personne, tout syndicat, toute association adhérents aux statuts et agréés par le Comité.

VI. — La Ligue comprend des membres actifs et des membres adhérents.

VII. — Les membres actifs doivent être français ou naturalisés français depuis au moins cinq ans, tout en n'étant pas d'origine Austro-Allemande.

VIII. — Les membres adhérents comprennent les associations, syndicats et les personnalités étrangères s'intéressant au but de la Ligue.

IX. — Le Comité de Direction sera composé de 10 à 25 membres choisis exclusivement parmi les membres actifs.

Une Commission provisoire composée de MM. Ch. Tenroc, Derouville, Diodet, R. F. Prévost, J. Poueigh et Soyer fut nommée. Cette Commission provoquera une nouvelle Assemblée dans laquelle sera discuté le règlement de la Ligue.

La Musique chorale à l'École pendant la Guerre

Je surpris fort l'un de nos Inspecteurs généraux, venu en octobre 1914 pour s'assurer de la marche de nos Ecoles, quand j'eus l'occasion de lui dire que si presque tous les enseignements avaient reçu de la guerre un surcroît d'autorité, une puissance nouvelle de pénétration des esprits, deux surtout — et parmi les moins relevés au sens de plusieurs — avaient pris tout d'un coup une valeur première : le travail manuel féminin et le chant choral.

Le travail manuel, oui, cela était d'évidence, mais le chant choral ?... Notre Ins-

pecteur n'osait pas dire tout son étonnement.

Oui, Monsieur l'Inspecteur. Toutes les séances de l'Ouvroir, pendant les tragiques vacances, ont commencé par un chœur. Nous n'étions pas réunies seulement pour tricoter et coudre, mais encore pour communier, c'est-à-dire nous communiquer nos émotions, échanger nos sentiments, nous rapprocher, nous reconforter, nous élever, nous raidir... Et nos émotions étaient si poignantes, nos sentiments si profonds, que nous n'aurions pu les parler ; nous ne pouvions que les chanter ensemble. Alors, par nos voix unies, nous exprimions l'inexprimable, que seule peut rendre la musique chorale.

Dès la rentrée d'octobre 1914, reprenaient nos réunions du samedi (1) qui sont, à l'École Edgar-Quinet, une tradition de 23 ans, et dont l'objet est d'imprimer à la maison une impulsion morale, d'assurer son unité. La musique chorale a toujours fait partie intégrante de ces réunions.

Allions-nous cesser de chanter, parce que la guerre nous avait déjà labourées d'angoisse et voilées de deuil, tarissant du même coup toutes nos sources de joie ? Non, non ; nous avons persisté, pressées par nos deuils individuels de nous associer au deuil de la patrie, irrésistiblement portées à exalter nos morts, à affirmer nos espérances, à célébrer la France dans son histoire, dans la vertu de ses fils, la générosité de son idéal et l'immortalité de son destin. Si nous n'avions pas chanté, il eût manqué quelque chose d'essentiel à nos réunions : une force d'émotion, une grandeur, une profondeur qu'aucune parole n'eût remplacées.

Nous n'aurions pu également concevoir sans musique chorale, les diverses commémorations ou fêtes que le temps a ramenées en 1914 et 1915 : le jour des Morts, Noël, Pâques ; non plus que les réunions d'anciennes élèves, au cours desquelles, en des conférences de grande allure, des hommes tels que Jean Aubry, Jan Topass, André Michel, ont fait revivre la Belgique, la Pologne, la Serbie, Reims... Nous chantions avant la conférence, nous chantions après ; la musique préparait les esprits, la musique les confirmait, aidant les convictions, par la chaleur du sentiment, à s'enraciner au fond des cœurs.

J'ajoute que plus et mieux nous avons chanté, plus nos réunions ont été recueillies, pénétrantes et suivies. L'atmosphère qu'on y respirait, grâce à la musique chorale, était comme purifiée, salubre et attirante.

D'où il n'est pas téméraire de conclure que cesser de faire de la musique pendant la guerre, c'eût été, pour nous que

(1) Ces réunions groupent alternativement nos plus jeunes et nos plus grandes élèves avec leurs maîtresses, sous la présidence de la Directrice.